

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1967 B 00006

Numéro SIREN : 955 512 074

Nom ou dénomination : A. LAFONT

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/004041

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE SUR SAÔNE**

Date : 07/10/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/004041**
n° de gestion : **1967B00006**
n° SIREN : **955 512 074 RCS Villefranche - Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le 07/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A. LAFONT - Sté par actions simplifiée
150 Ancienne Route de Beaujeu 69400 GLEIZE France

date de clôture : 31/08/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-6903/T-DEPOT-
ACTE/I-396259

SAS A.LAFONT

150 ANCIENNE ROUTE DE BEAUJEU

69400 GLEIZE

1967 BG

Cafides

07110120
B2014041

20-12608

COMPTES ANNUELS au 31/08/2019

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4

SOCALÉC - GOUDARD & ASSOCIES

174 ALLEE DE RIOTTIER

PARC DU BORDELAN

69400 LIMAS

04 74 62 89 44

BILAN ACTIF

ACTIF		31/08/2019 12 mois		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)			
	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles	5 4 3 7 6	5 4 3 7 6	
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage	2 9 8 6 2 8	2 7 2 0 4 7	2 6 5 8 1
	Autres immobilisations corporelles	3 5 2 2 5 9	1 6 3 9 8 1	1 8 8 2 7 7
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 9 0		2 9 0
	Total II	7 0 5 5 5 3	4 9 0 4 0 4	2 1 5 1 4 9
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements	3 3 2 9 0 9 3	3 2 8 5 9 0	3 0 0 0 5 0 3
	En-cours de production de biens	4 1 6 0 2 1		4 1 6 0 2 1
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis	9 3 1 2 6 0 8	8 9 3 0 3 4	8 4 1 9 5 7 5
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 2 1 0 8 9		2 2 1 0 8 9
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés	4 0 0 9 2 7 7	1 8 7 2 8 4	3 8 2 1 9 9 2
	Autres créances	2 0 3 2 0 9		2 0 3 2 0 9
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités	2 5 2 5 6 0		2 5 2 5 6 0
	Charges constatées d'avance (3)	3 5 8 4 6		3 5 8 4 6
	Total III	1 7 7 7 9 7 0 3	1 4 0 8 9 0 8	1 6 3 7 0 7 9 5
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 8 4 8 5 2 5 6	1 8 9 9 3 1 2	1 6 5 8 5 9 4 4

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

2 2 4 3 6 4

BILAN PASSIF

PASSIF		31/08/2019	12 mois
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 235 140)	3 235 140	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 009 332	
	Ecart de réévaluation	248 752	
	Réserves		
	Réserve légale	323 514	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	4 233 476	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 618 017	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	11 668 231	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques	239 220	
	Provisions pour charges		
	Total III	239 220	
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	3 083 774	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	473 785	
	Dettes fiscales et sociales	592 347	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	528 587	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	4 678 493	
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	16 585 944	
		4 678 493	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	31/08/2019 12mois		
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises	1 346 098	52 621	1 398 719
Production vendue de biens	19 134 545	782 634	19 917 179
Production vendue de services	529 645	11 489	541 134
Chiffre d'affaires NET	21 010 288	846 744	21 857 032
Production stockée			1 576 125 -
Production immobilisée			9 000
Subventions d'exploitation			575 835
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			753
Autres produits			
Total des Produits d'exploitation (I)			20 866 494
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			528 080
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 207 731
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			1 308 331
Autres achats et charges externes *			8 868 988
Impôts, taxes et versements assimilés			139 469
Salaires et traitements			1 862 258
Charges sociales			747 698
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			120 899
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 230 374
Dotations aux provisions			76 336
Autres charges			13 505
Total des Charges d'exploitation (II)			19 103 670
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 762 824
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	31/08/2019	12 mois
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	134	124
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	134	124
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	93	221
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	93	221
2. Résultat financier (V-VI)	40	903
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 803	727
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	41	224
Produits exceptionnels sur opérations en capital	32	917
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII	74	141
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14	182
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	43	911
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	162	884
Total VIII	220	977
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	146	836-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	38	874
Total des produits (I+III+V+VII)	21 074	759
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	19 456	742
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 618	017

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Société membre depuis le 1er septembre 2016 d'un groupe en intégration fiscale constitué par la société CEPOVETT en application des articles 223 A et s. du CGI.

La société CEPOVETT située 150, Ancienne Route de Beaujeu - 69400 GLEIZE, Siret n° 775 644 867 00100 est chargée d'établir les comptes consolidés du groupe.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 13 155 €. Il s'agit du montant se rapportant au CICE pour la période du 01/09/2018 au 31/12/2018, le montant définitif du CICE de l'année civile 2018 s'élève quant à lui à 43 609 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 13 155 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Description des efforts	Montant
- investissement :	13 155
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	13 155

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	54 376		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	323 681		
Matériel de transport	238 088		153 502
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	52 024		
TOTAL	613 792		153 502
Prêts, autres immobilisations financières	993		
TOTAL	993		
TOTAL GENERAL	669 162		153 502

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			54 376	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		25 052	298 628	
Matériel de transport		61 036	330 554	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		30 319	21 705	
TOTAL		116 407	650 887	
Prêts, autres immobilisations financières		703	290	
TOTAL		703	290	
TOTAL GENERAL		117 111	705 553	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	54 376			54 376
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	273 488	17 278	18 720	272 047
Matériel de transport	70 308	100 423	23 585	147 146
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	43 829	3 198	30 191	16 835
TOTAL	387 625	120 899	72 496	436 028
TOTAL GENERAL	442 002	120 899	72 496	490 404

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	17 278				
Matériel de transport	100 423				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 198				
TOTAL	120 899				
TOTAL GENERAL	120 899				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	37 000		37 000		
Autres provisions pour risques et charges	41 000	239 220	41 000		239 220
TOTAL	78 000	239 220	78 000		239 220

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	461 508	1 221 624	461 508		1 221 624
Sur comptes clients	186 412	8 750	7 878		187 284
TOTAL	647 919	1 230 374	469 385		1 408 908
TOTAL GENERAL	725 919	1 469 594	547 385		1 648 128
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 306 710	547 386		
exceptionnelles		162 884			

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	290		290
Clients douteux ou litigieux	224 364	0	224 364
Autres créances clients	3 784 912	3 784 912	
Impôts sur les bénéfices	5 659	5 659	
Taxe sur la valeur ajoutée	39 774	39 774	
Groupe et associés	157 776	157 776	
Charges constatées d'avance	35 846	35 846	
TOTAL	4 248 622	4 023 968	224 654

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	3 083 774	3 083 774		
Fournisseurs et comptes rattachés	473 785	473 785		
Personnel et comptes rattachés	190 540	190 540		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	197 428	197 428		
Taxe sur la valeur ajoutée	167 576	167 576		
Autres impôts taxes et assimilés	36 803	36 803		
Autres dettes	528 587	528 587		
TOTAL	4 678 493	4 678 493		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 301 512			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	2.0000	1 617 570			1 617 570

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels industriels	Linéaire	4 à 15 ans
Agencements installations	Linéaire	12 à 15 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Détail des produits à recevoir

	Montant
FAE	499 751
Total	499 751

Détail des charges à payer

	Montant
FNP	144 079
FNP INTRAGROUPE	158 456
RFA	510 887
CONGES PAYES	128 466
PRIMES	57 656
CHARGES S/CP	53 624
CHARGES S/PRIMES	21 174
TAXES	28 093
Total	1 102 435

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA	35 846		
Total	35 846		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Les rémunérations allouées aux membres des organes de direction ne sont pas mentionnées car cela conduirait indirectement à faire état de salaires individualisés.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	18
Agents de maîtrise et techniciens	6
Employés	17
Total	41

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	93 221	134 877
Dont entreprises liées	35 320	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	1 803 727	110 104
Résultat exceptionnel (hors participation)	146 836-	
Résultat comptable (hors participation)	1 618 017	110 104

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	3 083 774
- EMPRUNT A CEPOVETT	3 083 774
Total	3 083 774

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	324 439
Total (1)	324 439

Hypothèses de calcul retenues :

- Méthode d'évaluation utilisée : la méthode des unités de crédits projetés
- Taux d'actualisation : 0.30%
- Départ volontaire
- Age de départ 60-62 ans
- Table de mortalité : INSEE 2017
- Revalorisation des salaires : 1% pour l'ensemble des salariés
- Taux de charges sociales : 45% pour les cadres et 42% pour les non cadres

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
CEPOVETT	SAS	9 000 000	150 ANCIENNE ROUTE DE BEAUJEU 69400 GLEIZE

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Ces éléments sont détaillés sur l'imprimé 2053 de la liasse fiscale.

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

A. LAFONT
Société par actions simplifiée au capital de 3 235 140 euros
Siège social : 150 ancienne route de Beaujeu
69400 GLEIZE
955 512 074 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 9 JANVIER 2020

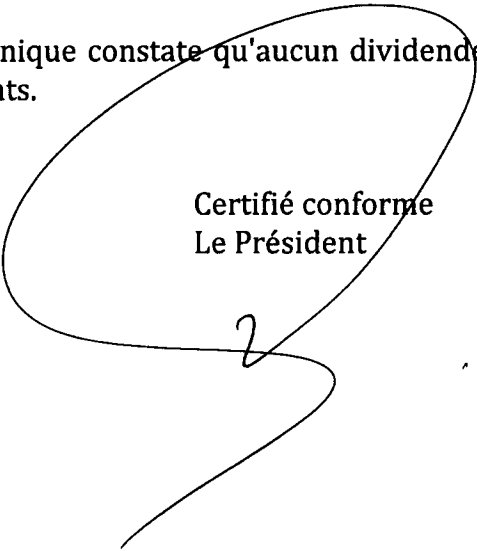
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2019

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2019 s'élevant à 1.618.017,08 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **1.618.017,08 Euros**
en totalité au compte « Autres Réserves »
qui s'élève ainsi à 5.851.493,08 Euros

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président





A. LAFONT

Société par actions simplifiée à associé unique
150 Ancienne Route de Beaujeu
69400 GLEIZE

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/08/2019

A l'associé unique de la société A. LAFONT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée lors de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A.LAFONT** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

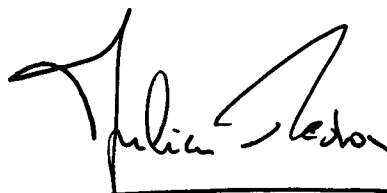
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORANGE, le 20 décembre 2019



Julien REDON
SAS FB AUDIT
Commissaire aux comptes